

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 13 décembre 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 13 décembre-----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

08/12/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
08/12/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève
(Procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel,
ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mmes CARRERE Amandine,
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine, M.
CASTAY Jean-Marc.

Excusés : M. CABANNES Pierre, DESPAX Nelly, LABEYRIE Nicolas (Procuration
à Mme Geneviève CUZACQ)

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Autorisation de passage pour le SAT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Armagnac Ténarèze projette de construire une station d'épuration au hameau d'Arquizan sur la parcelle BE 153 et pour y accéder , le passage ne peut se faire qu'en passant notamment par la parcelle BE 57 appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise une servitude de passage et de passage de réseaux au profit du Syndicat Armagnac Ténarèze sur la parcelle BE 57.

Désigne Monsieur Serge BETUING, Adjoint au Maire, à signer l'acte qui sera passé à l'Etude de Maître Sandra SOTTOM Notaire à Montréal-du-Gers et lui donne tous pouvoirs pour signer tout document à cet effet.

La présente délibération annule et remplace celle du 17 novembre 2016.

Fait à MONTREAL le 13 décembre 2016.

Le Maire,